

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 01 ET 2 OCTOBRE 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPRUVAZIONE DI U PIANU D'AZZIONE IN FAVORE DI
L'EDUCAZIONE À L'AMBIENTE È À U SVILUPPU
DUREVULE (EEDD) DI CORSICA 2026-2036
APPROBATION DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE
L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)
DE LA CORSE 2026-2036

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A Corsica mantene una leia prufonda cù u so ambiente.

Ùn hè micca solu un patrimoniu naturale rimarchevule : hè dinù un elementu custitutivu di a nostra identità cullettiva, di a nostra cultura è di a nostra manera di campà nant'à sta terra.

Cette conscience environnementale s'inscrit dans une histoire longue.

De l'Argentella aux boues rouges, en passant par la défense du littoral, des espaces naturels et de la biodiversité, la Corse a toujours été précurseuse dans les combats de protection de son territoire.

Ces engagements ont exprimé une conviction profonde : pour les Corses, la nature n'est pas un simple décor.

Elle est un héritage, une richesse commune et une responsabilité.

Aujourd'hui, cette responsabilité prend une dimension nouvelle.

Le changement climatique, les tensions sur la ressource en eau, l'érosion de la biodiversité, les risques d'incendie, la pression foncière et les transformations de nos modes de vie imposent de renforcer notre capacité collective à comprendre, anticiper et agir.

Les réponses techniques, réglementaires ou financières sont indispensables. Elles ne suffisent cependant pas.

L'adaptation de la Corse aux défis environnementaux suppose également une évolution culturelle, fondée sur une meilleure appropriation des enjeux par l'ensemble de la société.

Par délibération adoptée à l'unanimité le 31 mai 2024, l'Assemblée de Corse a engagé la démarche d'élaboration d'un Plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dont le pilotage a été confié à l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le document soumis aujourd'hui s'inscrit dans la continuité directe de cette décision.

Il organise, pour la période 2026-2036, un cadre commun destiné à coordonner les actions existantes, à accompagner les porteurs de projets et à faire de l'éducation à l'environnement et au développement durable une politique publique territoriale lisible, structurée et opérationnelle.

Il répond ainsi à une attente forte des acteurs de la discipline : disposer d'un outil partagé permettant de mieux articuler les démarches, de renforcer leur impact et d'assurer un suivi dans la durée.

Son élaboration a reposé sur une méthode partenariale approfondie, associant

l'Office de l'Environnement de la Corse, les services de la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse, l'Université de Corse, le Parc naturel régional de Corse, le CESEC, les CPIE, les associations spécialisées, les structures de médiation scientifique, culturelle et patrimoniale, ainsi que de nombreux professionnels engagés dans la transmission des savoirs environnementaux.

Cette méthode, fondée sur la coopération et l'intelligence collective, a permis de construire une vision partagée, adaptée aux réalités de notre île et tournée vers l'action.

La jeunesse corse est naturellement au cœur de cette démarche. Il est essentiel que les jeunes générations puissent mieux connaître leur territoire, comprendre ses équilibres, mesurer ses fragilités et devenir actrices de sa préservation.

Mais l'ambition portée dépasse le seul cadre scolaire.

Elle s'adresse à l'ensemble de la société corse : familles, étudiants, enseignants, élus, agents publics, associations, entreprises, professionnels du tourisme, habitants permanents comme visiteurs.

La protection de la Corse ne peut être pleinement assumée que si elle est comprise, partagée et transmise.

Le Plan d'action 2026-2036 s'organise autour de quatre axes stratégiques :

1. Le premier, « Apprendre autrement », place le vivant au cœur des parcours scolaires, périscolaires et extrascolaires, tout en renforçant le maillage territorial de l'EEDD. Il s'appuie notamment sur des outils concrets tels que la cartographie des dispositifs existants, le cahier de suivi EEDD de l'élève, la création de lieux dédiés ou encore le label environnemental « I Sintinelli », destiné aux socioprofessionnels des loisirs de nature ;
2. Le deuxième, « Coopérer », répond à l'enjeu de structuration de l'écosystème de l'EEDD. Il se traduira notamment par la création d'une plateforme de services destinée à cartographier les acteurs et leurs compétences, partager les ressources, diffuser les appels à projets, valoriser les programmes existants et faciliter les réponses collectives aux financements ;
3. Le troisième, « Connaître et comprendre pour agir », met l'accent sur la diffusion des savoirs, l'observation de terrain et le passage à l'action. Il prévoit notamment de structurer et de rendre visible l'offre de sciences participatives, en s'appuyant sur les programmes existants, sur le travail mené par STELLA MARE et sur l'exemple de « Mare Corsu », application mobile dédiée à la compréhension et à la protection de la biodiversité marine et littorale corse ;
4. Le quatrième, « Ancrer une culture de l'adaptation et de la transformation », donne au plan sa portée politique et territoriale. Il prendra notamment appui sur la création d'un consortium Erasmus EEDD Corse, destiné à organiser des mobilités européennes, à accueillir des partenaires en Corse et à inscrire durablement les acteurs corses dans des coopérations méditerranéennes et européennes.

Ces quatre axes font de l'éducation à l'environnement un levier transversal, capable d'agir sur les connaissances, les pratiques, les comportements et les politiques publiques.

Le Plan ne constitue donc pas un simple document d'intention. Il fixe un cadre de mise en mouvement, de suivi et d'évaluation.

Il permet d'organiser durablement la coopération entre institutions, collectivités,

associations, établissements scolaires, acteurs scientifiques, économiques et culturels.

À ce jour, aucun plan équivalent n'existe en France.

En se dotant d'un tel outil, la Corse demeure fidèle à sa vocation historique : être précurseure en matière environnementale, parce que son insularité, sa biodiversité, sa culture et son histoire lui imposent d'inventer des réponses adaptées aux défis qui s'annoncent.

Son approbation permet de donner une traduction durable à une exigence politique majeure : faire de la connaissance, de la transmission et de l'engagement citoyen des conditions essentielles de la protection de l'environnement.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le Plan d'action d'éducation à l'environnement et au développement durable de la Corse 2026-2036 ;
- D'affirmer que ce Plan constitue le cadre territorial de référence pour la structuration, la coordination et le déploiement des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable en Corse ;
- De confier à l'Office de l'Environnement de la Corse, en lien avec les services de la Collectivité de Corse et l'ensemble des partenaires concernés, le suivi, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle du Plan ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes mesures nécessaires à son déploiement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.